

PLAN D'ACTION BIODIVERSITÉ 2022-2026



Ce document a fait l'objet :

1 - d'une consultation du public de juillet à septembre 2021

- Lors d'une réunion publique au Carré d'Arts
- Avec une rencontre du réseau des observateurs elvinois
- Par un atelier citoyen le 25 septembre 2021 (avec la participation du PNR du Golfe du Morbihan).

2 - de contributions supplémentaires apportées par des associations ou groupes locaux au cours des mois d'octobre à décembre 2021

Au final, il a été reçu 39 contributions dont 4 substantielles.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal d'Elven le 8 février 2022.

Sommaire du Plan d'actions Biodiversité Elvinois

1. Amélioration de la connaissance

- 1.1. *Poursuivre l'observatoire participatif pour l'inventaire de la faune et de la flore de la commune*
- 1.2. *Suivre les collisions routières*
- 1.3. *Réaliser un herbier communal*
- 1.4. *Respecter la biodiversité dans l'élaboration du nouvel aménagement foncier, et plus particulièrement en ce qui concerne les haies et le bocage, les landes et les zones humides*

2. Sensibilisation, pédagogie et formation

- 2.1. *Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public*
- 2.2. *Développer la place de la biodiversité dans les événements communaux*
- 2.3. *Former les agents communaux sur la biodiversité*
- 2.4. *Promouvoir l'Arboretum du bois du Hayo*
- 2.5. *Valoriser la vallée du Kerbiler*
- 2.6. *Etudier un projet de CPIE*

3. Nature en ville et principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

- 3.1. *Mettre en place une politique communale de l'arbre en ville*
- 3.2. *Promouvoir les jardins familiaux*
- 3.3. *Installation d'équipements destinés à la faune sauvage sur le bâti communal*
- 3.4. *Encourager les habitants à accueillir la biodiversité chez eux*

- 3.5. *Poursuivre et étendre la gestion différenciée des espaces publics*
- 3.6. *Réduire la pollution lumineuse (trame noire)*
- 3.7. *Mettre en œuvre le principe ERC (éviter, Réduire, Compenser)*

4. Gestion des milieux humides et aquatiques

- 4.1. *Inventorier et promouvoir les mares, lavoirs, fontaines et réservoirs d'eaux artificiels*
- 4.2. *Poursuivre le suivi piscicole et réaliser un diagnostic écologique de la vallée de l'Arz et de ses affluents*
- 4.3. *Entretenir les cours d'eau*

5. Gestion des milieux agricoles et forestiers

- 5.1. *Etablir et initier la mise en œuvre d'un plan de conservation de la biodiversité dans les Bois du Hayo et du Helfaut*
- 5.2. *Identifier, conserver et gérer les landes de la commune*
- 5.3. *Inventorier, développer et entretenir les vergers*
- 5.4. *Préserver et valoriser les prairies anciennes et/ou naturelles*
- 5.5. *Maintenir et restaurer le bocage*

6. Actions spécifiques

- 6.1. *Lutter contre les espèces exotiques envahissantes*
- 6.2. *Expérimenter sur la problématique choucas et cheminées*
- 6.3. *Assurer une veille sur les espèces à enjeux et intervenir en cas de nécessité*
- 6.4. *Préserver les continuités écologiques et les habitats à enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme et d'aménagement*
- 6.5. *Suivre la Biodiversité dans les carrières*

1. Amélioration de la connaissance

1.1. Poursuivre l'observatoire participatif pour l'inventaire de la faune et de la flore de la commune

Contexte et enjeux de la démarche

Le principe d'un observatoire participatif de la biodiversité est de recueillir des données d'observations de citoyens pour la mise en œuvre d'une politique en faveur de la biodiversité adaptée aux problématiques locales : Milieux naturels, espaces agricoles et forestiers, espaces verts urbains, jardins privés.

Chaque habitant est en mesure d'observer ce qu'il a sous les yeux et de transmettre ces précieuses informations.

L'observatoire permet, en plus d'être utile à la collectivité en complétant les connaissances relatives à certaines espèces pouvant présenter un enjeu, de sensibiliser la population en la rendant actrice de sa biodiversité. Il permet aux habitants de s'investir pour leur territoire dans la connaissance et la préservation de la biodiversité.

Aujourd'hui un réseau de plus de 80 observateurs collecte des données (plus de 3 000 reçues à ce jour), qui sont synthétisées et transmises aux banques de données nationales (INPN/MNHN), régionales (CBNB, faune Bretagne) et locales (PNR GM)

Il faut noter que des inventaires participatifs de certains milieux (chênes têtards, landes, mares, vergers, ...) vont être menés par le PNR GM et pour les prairies anciennes par la Chambre d'agriculture de Bretagne

Porteur de projet

Commune

Partenaires sollicités

PNR GM, Université Bretagne sud, ONF, GMVA, OFB, ONF, Lycée agricole de Kerplouz, Etablissements scolaires elvinois, Centre de loisirs, ...

Associations : Eco-Nature Elven, Patrimoine Elven Lanvaux, Focale Elvinoise, Cyclo-tourisme, L'APPMA du Pays vannetais, Bretagne vivante, GMB, GRECIA,

Mise en œuvre

- Chaque année des espèces prioritaires seront sélectionnées et étudiées dans le cadre « des observateurs de la biodiversité » (par exemple : hirondelles, choucas, hérissons, écureuils, batraciens, mollusques, orchidées, ...)
- Les observations sont envoyées à « biodiversite@elven.fr » et un coordinateur en fait la synthèse et soumet les résultats à des experts pour validation.
- Des fiches facilitant l'identification de groupes d'espèces présents sur la commune seront préparées (fougères, orchidées, escargots, limaces, punaises, ...)
- Ces données sont communiquées à l'inventaire national du Patrimoine naturel (INPN) et à la banque de données régionale.
- Il pourrait être étudié la possibilité de réaliser un montage vidéo qui valoriserait les observations (diffusion sur Internet et mise à disposition de copies pour des enseignants et animateurs ; réunions diverses pour présenter le programme ou projection sur des stands).
- Des prix seront remis aux participants pour récompenser et encourager les meilleurs fournisseurs de données.
- Réalisation d'un calendrier avec les espèces nouvelles découvertes l'année précédente (rechercher des sponsors)

Priorité

Très forte

Indicateurs

Nombre d'observateurs

Nombre d'observations

% d'observations valides

Calendrier

Espèces : En cours depuis 2019

Recensements des Habitats : 2023 et 2024

1.2 Suivre les collisions routières

Contexte et enjeux de la démarche

Lors de leurs déplacements, les personnels communaux, particulièrement ceux des services techniques et la police municipale, ont l'occasion de faire des observations sur les animaux percutés par les véhicules routiers (mammifères, oiseaux, reptiles essentiellement). Les cadavres sont soit laissés sur place ou transportés pour être traités par un établissement d'équarrissage.

Ces observations permettent de

- Contribuer à une meilleure connaissance de la faune par l'identification de l'espèce, la date et le lieu de la collecte.
- Permettre de détecter des situations préoccupantes soit du fait des espèces concernées soit la détection de site à haute fréquence de collisions et donc offrir la possibilité de prendre des mesures appropriées

Par ailleurs, des citoyens peuvent apporter aux vétérinaires des animaux sauvages qu'ils ont trouvé blessés notamment à cause de collision avec des véhicules. C'est un supplément d'information utile.

Porteur de projet

Commune

Partenaires sollicités

Gendarmerie nationale, réseau des observateurs, vétérinaires, DIR Ouest (routes), PNR GM

Mise en œuvre

- Recenser les collisions
 - Les agents communaux, lors de leurs déplacements sur la commune noteront les cadavres observés et transmettront ces observations (avec espèces et/ou photos), soit au cas par cas soit par récapitulatif mensuel
 - Des contacts seront établis avec la DIR Ouest pour la RN 165
 - Le réseau des observateurs sera également mobilisé pour apporter des données complémentaires
 - Les vétérinaires seront sensibilisés au signalement d'animaux sauvages qui leur seront apportés blessés.
- Compiler et synthétiser les données recueillies
- Localiser les principales zones de collision
- Préconiser les mesures appropriées sur les zones identifiées
- Participer à l'opération « Biodiversité, levez le pied » du PNR Golfe du Morbihan

Priorité : Forte

Indicateurs

Nombre d'agents impliqués

Nombre d'observations

Nombre d'espèces concernées

Calendrier

Formation des agents 2022

1.3 Réaliser un Herbier communal

Contexte et enjeux de la démarche

L'herbier est une collection de spécimens végétaux séchés témoignant de l'existence d'une espèce à un stade de sa vie, en divers endroits et à un moment précis de l'histoire humaine. Il constitue alors un patrimoine scientifique et culturel.

Priorité

Forte

Indicateurs

<p>Il s'agit de développer une dynamique collective qui rassemblerait les habitants de la commune d'Elven et aussi un moyen d'approfondir la connaissance de la flore de la commune.</p> <p>L'Herbier communal participatif d'Elven a trois objectifs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un outil de découverte et d'amélioration de la connaissance de la nature dans un but de conservation de la biodiversité de la Commune d'Elven; Il permettra d'organiser des activités pédagogiques et de loisirs autour des plantes présentes sur la commune La réalisation d'un herbier communal permettra aux habitants d'Elven de mieux connaître la flore qui les entoure et de la protéger, 2. Être un outil scientifique au service de la conservation et de la gestion écologique du territoire de la commune Les informations seront insérées dans les banques de données sur les espèces et seront utilisables par tous pour la conception d'ouvrage ou l'autorisation d'activités susceptibles d'avoir un impact sur les équilibres écologiques 3. Conservatoire du patrimoine naturel (y compris sur les aspects ressources génétiques) au bénéfice des générations futures <ul style="list-style-type: none"> • Des objectifs complémentaires seront pris en considération • Contribuer aux inventaires régionaux, nationaux et mondiaux de la diversité végétale • Créer du lien social dans la ville autour d'une dynamique environnementale. <p>Cet herbier sera public et consultable à la médiathèque par tous les habitants d'Elven et les organismes publics.</p> <p><i>Porteur de projet</i> Commune</p> <p><i>Partenaires sollicités</i> Le Conservatoire national botanique de Brest L'association Bretagne vivante (groupe botanique de l'Antenne de Vannes-Auray) la Médiathèque d'Elven</p> <p><i>Autres partenaires sollicités</i> D'autres partenaires seront également sollicités, notamment l'Université de Bretagne sud, l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence Bretonne de la biodiversité, Chambre régionale d'agriculture, le Lycée agricole de Kerplouz (Auray), les établissements scolaires (Primaires et secondaires), SMGBO - Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bretagne, Services départementaux de l'Etat, Conseil départemental du Morbihan, Agglomération GMVA, ...</p> <p>L'association « Focale Elvinoise » (pour les documents photographiques)</p> <p><i>Mise en œuvre</i> Il est prévu de finaliser le projet pour mi 2022 puis rechercher des financements, pour permettre un démarrage du projet en 2023</p>	<p>Nombre de collecteurs de plantes</p> <p>Nombre de planches</p> <p>Nombre d'espèces</p> <p>Nombre d'établissements scolaires impliqués</p> <hr/> <p>Calendrier</p> <p>Elaboration 2022 et mise en œuvre avril 2023</p>
---	---

1.4 Respecter la biodiversité dans l'élaboration du nouvel aménagement foncier, et plus particulièrement en ce qui concerne les haies et le bocage, les landes et les zones humides

Contexte et enjeux de la démarche

La commune a entamé une opération d'aménagement foncier qui arrive au stade de l'enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire (début 2022). Bien qu'il ne s'agisse que d'un regroupement ou réorganisation du plan cadastral, celui-ci peut avoir des incidences sur la biodiversité en raison des travaux connexes et des mesures compensatoires.

Le projet comportera une étude d'impact sur l'environnement ;

Ce projet ne doit pas présenter de conséquences néfastes à la biodiversité et ce peut-être une occasion de restauration de milieux propices à la faune et à la flore.

Les points les plus cruciaux concernent les haies, le bocage et les zones humides

Porteur de projet

Département et Commune

Partenaires sollicités

Commission communale d'aménagement foncier, Cabinet de géomètre mandaté par le CD 56, DDTM, Chambre d'agriculture

Mise en œuvre

Suivi du projet avec l'évaluation des propositions de travaux et contributions écrites lors de l'enquête publique.

Priorité

Forte

Indicateurs

Longueurs de haies arasées

Longueurs de haies plantées

Surface des espaces en bon état de conservation (et % de la commune)

Surface de milieu naturel (y inclus zones humides) créés ou restaurés

Calendrier

2022

2. Sensibilisation, pédagogie et formation

2.1 Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public

Contexte et enjeux de la démarche

La sensibilisation, l'information et l'éducation sont des conditions essentielles pour que les habitants soient concernés et motivés par la biodiversité. Ces actions doivent permettre de proposer, dans une démarche pédagogique, des temps d'échanges avec les convaincus, les curieux, des publics ciblés, et de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format des activités doit s'adapter aux différents publics.

Porteur de projet

Commune

Partenaires sollicités

Etablissements scolaires, services jeunesse et loisirs de la commune, CMJ, PNRGM, Eco-nature Elven, Bretagne vivante, Ligue pour la Protection des oiseaux, GMB, GRECIA, animateurs nature, associations naturalistes.

Une priorité sera donnée à des groupes significativement concernés par la biodiversité (Agriculteurs, forestiers, entreprises de travaux publics et promoteurs).

Mise en œuvre

- identification de référents pédagogiques et mise à dispositions des enseignants ou animateurs, d'outils appropriés
- Organisations de conférences tout public ou spécifiques, notamment lors d'actions menées par la commune.
- Animations adaptées aux scolaires et les centres de loisirs (mallettes, jeux, ...)
- Mise en place de sorties de nature-découvertes vers sites spécifiques ou des groupes d'espèces
- Expositions temporaires ou permanentes dans la ville,
- Fêtes de l'arbre
- Animations tout public (Jeux, BD, concours,)
- Panneaux d'information
- Articles dans le Bulletin municipal et la « feuille infos » et sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux
- Utilisation du panneau lumineux de la commune pour afficher régulièrement, un dessin de « l'animal du moment »
- Créations d'aires terrestres éducatives (sur le modèle des aires marines éducatives actuellement en développement)
- Créations de zones consacrées aux plantes mellifères
- Utilisation des outils numériques de communication (Instagram, Facebook, ...)
- Organisation de « défis » ou « Rallye nature »

Priorité

Forte

Indicateurs

Nombre d'interventions et d'animations

Nombre de questions posées

Nombre de participants

Nombre d'aires terrestres éducatives

Nombre de zones mellifères créés

Calendrier

Tous les ans

2.2 Développer la place de la biodiversité dans les évènements communaux ou intercommunaux

Contexte et enjeux de la démarche

Il s'agit de saisir toutes les occasions pour présenter la biodiversité et son rôle essentiel pour la survie de l'homme en utilisant toutes les opportunités offertes par les évènements communaux qu'ils soient organisés par la Commune ou des associations.

Porteurs de projet

Commune et GMVA

Partenaires sollicités

Toutes les associations organisant ou participant à des évènements locaux.

Mise en œuvre

Ces événements peuvent être très variés : il s'agit, par exemple, des Estivales, les pardons, forum des associations, évènements liés à la station verte (écotourisme, fête du terroir), les mystères du Golfe, ...

Priorité

Moyenne

Indicateurs

Nombre de manifestations communales ayant intégré des aspects biodiversité
Nombre de participants à ces évènements

Calendrier

2.3 Former les agents communaux sur la biodiversité

Contexte et enjeux de la démarche

Les collectivités sont à la fois des propriétaires et gestionnaires d'espaces, ainsi que des relais d'informations auprès des citoyens. En tant que gestionnaires elles ont un rôle à jouer sur la préservation de la biodiversité. Elles sont sollicitées régulièrement par les citoyens sur de nombreuses questions allant de l'abattage d'arbres à des demandes de plus de nature. Elles sont aussi soumises à la critique de leurs choix de gestion, et notamment celui de la non-gestion.

Les interlocuteurs des citoyens peuvent être les élus mais surtout les agents municipaux sur le terrain ou en mairie.

Par ailleurs, les agents doivent être en mesure d'évaluer les impacts de leurs activités sur la biodiversité et de prendre des mesures correctives

Porteur de projet

Commune

Partenaires sollicités

CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), Bretagne vivante, les Syndicats de bassins versants (GBO, EPTV).

Mise en œuvre

- Elaborer (en liaison avec les ressources humaines) un programme de formation sur les questions relatives à la biodiversité en prenant en compte des priorités définies avec le Conseil municipal.
- Mettre en place des cycles de formations qui soit à la fois technique pour une mise en œuvre de nouvelles pratiques, mais aussi théorique afin que les différents interlocuteurs parlent le même langage et délivrent un discours cohérent. Des thèmes spécifiques pourront être pris en compte : *Elagage des arbres de bords de route et en ville (date et modalités), pesticides, ravalement, déneigement, gestion des arbres, choix des essences et plantes, espèces exotiques envahissantes, animations nature, ...*

Priorité

Très forte

Indicateurs

Nombre de personnes formées
Nombre de journées x hommes de formation suivies
Nombre de thèmes de formation

Calendrier

2022

2.4 Promouvoir l'arboretum du Hayo

Contexte et enjeux de la démarche

Le Bois du Hayo, propriété de GMVA, comporte un arboretum, actuellement insuffisamment connu et peu utilisé. Il est indispensable de valoriser cet arboretum qui est un outil intéressant pour la découverte des milieux forestiers et qui est situé sur un sentier de randonnées très fréquenté.

Porteurs de projet

Signalétique et entretien : GMVA
Brochure et animation : Commune

Partenaires sollicités

Office National des Forêts, Lycée agricole du Nivot

Mise en œuvre

- Diffusion de la brochure sur l'arboretum et le bois environnant. Cette brochure est accessible sur le site internet et sera complétée par des fiches sur toutes les espèces présentes
- Organisation de sorties et animations sur le site
- Mise en place d'une signalétique d'accès et d'information des arbres présents
- Etiqueter quelques arbres de la forêt à proximité de l'arboretum
- Améliorer l'entretien de l'arboretum
- Suivi pluri annuel des arbres plantés afin d'évaluer l'impact des changements climatiques (Lycée agricole du Nivot)

Priorité

Forte

Indicateurs

Nombre de brochures diffusées ou téléchargées
Fréquentation du bois par les promeneurs
Nombre de participants aux animations et sorties

Calendrier

Suivi : tous les 2 ans

2.5 Valoriser la Vallée du Kerbiler

Contexte et enjeux de la démarche

La Vallée du Kerbiler, propriété de la commune, a fait l'objet depuis plusieurs années, d'un aménagement destiné à accueillir le public et en faire un cheminement de liaison entre différents quartiers de la commune.

C'est ainsi qu'outre l'aménagement des sentiers, il a été développé des cheminements aménagés, un système de gestion par éco-pâturage (avec moutons, ânes, chèvres), un rucher, un verger d'espèces anciennes. Une oseraie a été plantée et une exposition sur la biodiversité de la commune a été installée.

Porteur de projet

Commune

Partenaires sollicités

Eco-nature, Maison familiale rurale de Questembert, GBO, APPMA, Lycée agricole de Kerplouz, Centre de loisirs sans hébergement d'Elven, Focale elvinoise

Mise en œuvre

Priorité

Très forte

Indicateurs

Nombre de visiteurs
Nombre d'animations
Nombre de participants à ces animations

Calendrier

<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une brochure présentant le site et les ressources naturelles présentes • Renouvellement/ rotation des Panneaux d'information sur la biodiversité de la Commune • Plantations d'arbres (GBO) • Développement d'activités sur le travail de l'osier (transfert de savoir) • Signalisation des espèces végétales • Utilisation pédagogique du « sentier senteurs et saveurs » • Aménagement de la mare du « théâtre de plein air » pour permettre l'initiation à la nature et l'observation de la vie aquatique • Chantiers d'entretien et de nettoyage de la rivière • Interventions pour limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes (laurier palme, euphorbe de l'Himalaya, ..) • Cabane ou équipements d'observation des oiseaux • Aménagements piscicoles pour favoriser le rôle de zones de reproduction des poissons (y compris zones de tranquillité) 	En cours, sur 3 ans
--	---------------------

2.6 Etudier un projet de CPIE

<p>Contexte et enjeux de la démarche Réaliser une étude pour implanter un projet d'un Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) à Elven, permettrait de mieux communiquer auprès des citoyens de la commune mais aussi vers l'extérieur sur les ambitions sérieuses de la ville d'agir de manière favorable envers l'environnement. Un CPIE a pour objectif de coopérer et d'agir au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire pour un monde plus écologique et solidaire. Il existe, en France un réseau d'environ 80 CPIE qui se coordonnent et échangent leurs expériences.</p> <p>Porteurs de projet Commune d'Elven, GMVA, Association Eco-Nature Elven Territoire de Lanvaux</p> <p>Partenaires sollicités CPIE du Pays de Redon et CPIE de Brocéliande, PNR golfe du Morbihan</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail destiné à bâtir le projet - Elaborer un projet remplissant les 5 critères préalables à toute démarche de labellisation (se reporter au document de présentation « Label CPIE, mode d'emploi » du site https://www.cpie.fr/uncpie/actu/177084/Le-reseau-CPIE) - Faire évoluer les statuts de l'association Eco-Nature Elven - Déposer une demande de labellisation à l'UNCPIE 	Priorité Moyenne
	Indicateurs
	Calendrier

3. Nature en ville et Principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

3.1. Mettre en place une politique communale de l'arbre en ville

Contexte et enjeux de la démarche

En ville, l'arbre est souvent le premier lien avec la nature. Il structure le paysage, adoucit l'omniprésence du bitume, améliore la qualité de vie des habitants et participe à la biodiversité.

L'arbre répond à des fonctions écosystémiques, c'est un puit de carbone.

Pendant sa croissance, il contribue à la séquestration et à la fixation du CO₂, principal gaz à effet de serre. De plus, la densité de végétation joue un rôle dans la captation des particules fines et peut aussi faire office de barrière sonore et visuelle efficace. Enfin, le phénomène d'évapotranspiration aide au rafraîchissement de l'air ambiant et, par conséquent, entraîne une baisse locale de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Il peut être planté de différentes façons, groupé ou en alignement, qui contribuera à améliorer la connectivité écologique en ville et à relier les différents noyaux de biodiversité entre eux (espaces naturels, parcs et jardins)

La diversité des essences d'arbre, en favorisant les plus autochtones et les plus attractives pour la faune (produisant graines, baies, pollen, etc...), joue un rôle important en termes de ressources alimentaires, de nidification pour se reproduire, d'abri pour se protéger des prédateurs ou des intempéries.

Il est nécessaire que la Commune soit exemplaire aussi dans le choix des espèces plantées (en privilégiant les essences locales), que pour la gestion des arbres (abattage, suivi sanitaire, périodes et modes d'élagage).

L'abattage d'un arbre ancien ne doit intervenir qu'exceptionnellement en raison de son état sanitaire ou s'il présente un risque sérieux de sécurité.

Enfin, il faudra veiller à la qualité de l'environnement des arbres, notamment prévoir un espace suffisant pour qu'ils se développent harmonieusement

Porteur de projet

Commune

Partenaires sollicités

CMJ, Centre de loisirs, GBO, CRPF, Pépiniéristes, associations naturalistes, Clim'Actions,

Mise en œuvre

Une réflexion « **l'arbre en ville et ses abords...** » sera conduite au cours de 2022

- Un cahier des charges sera élaboré, définissant les principes et le choix des essences en fonction des localisations : rues, parcs, zone d'écopâturage, cheminements doux, ...
- Sensibiliser les élus sur le rôle majeur de présence d'arbres en ville (Services écosystémiques)
- Réaliser des études pour chaque site de plantation souhaitée (historique des lieux, écologie, pédologie, approche paysagère sociale)

Priorité
Moyenne

Indicateurs

Nombre d'arbres plantés

Nombre d'infractions constatées à la réglementation sur l'abattage des arbres

Calendrier

Sur 5 ans

<ul style="list-style-type: none"> - Former les agents communaux à l'importance d'un projet de plantation (choix des essences, gestion, entretien, suivi...) - Mettre en valeur les arbres classés remarquables appartenant au domaine public (cimetière) - Prise en charge par des groupes de citoyens de certains arbres ou groupe d'arbres - Diffusion de conseils aux habitants sur la plantation et la gestion des arbres - Actions de la police municipale pour le respect de la réglementation sur la coupe des arbres (notamment le PLU) - Définition et mise en œuvre d'un programme de plantations dans la ville par le Conseil municipal (qui devra prendre en considération la participation des habitants) - Mises à disposition de plants aux habitants. - Développer une signalétique des arbres 	
---	--

3.2 Promouvoir les jardins familiaux

<p>Contexte et enjeux de la démarche</p> <p>Depuis 2008, des jardins familiaux ont ouvert leurs portes sur la commune d'Elven. Plus d'une vingtaine de parcelles sont proposées aux habitants.</p> <p>Au-delà de l'aspect jardinage, ces espaces sont propices à la détente et aux rencontres. En effet, des personnes de quartiers plus ou moins proches s'y retrouvent, venant seuls ou en famille, et partagent des moments agréables en même temps que conseils pratiques sur la production des légumes, fruits et fleurs.</p> <p>En 2013, 16 jardiniers étaient locataires d'une parcelle. Ceux-ci se sont engagés à les cultiver dans le respect de l'environnement, sans utilisation de produits chimiques et en économisant l'eau.</p> <p>Porteur de projet</p> <p>Commune (CCAS), Association des jardins familiaux</p> <p>Partenaires sollicités</p> <p>Groupe fleurissement embellissement de la Commune, Eureden</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des portes ouvertes des plantations potagères pour les écoles et collèges - Développer des formations sur les techniques de jardinage pour les jardiniers amateurs - Créer une itinérance sur les parcelles - Conférences et expositions 	Priorité
	Moyenne
	<p>Indicateurs</p> <p>Surface occupée par les jardins familiaux</p> <p>Nombre de familles utilisant un jardin familial</p> <p>Nombre de formations organisées</p> <p>Nombre de participants à ces formations</p>
	Calendrier
	Sur 5 ans

3.3 Installation d'équipements destinés à la faune sauvage sur le bâti communal

<p>Contexte et enjeux de la démarche</p>	Priorité
	Faible
	Indicateurs

<p>Le bâti communal peut constituer, dans certains cas, un support utile pour installer des équipements favorables à la faune sauvage (nichoirs, alimentation,)</p> <p>Les récentes observations montrent une forte diminution des populations d'Hirondelles (rustiques et de fenêtre) ainsi que pour les martinets noirs</p> <p>Il est donc important de mener des actions visant à rétablir les populations, le problème important pour ces espèces est, outre la diminution des populations d'insectes, la suppression ou la perturbation des sites de nidification.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités Bretagne vivante, Ligue pour la Protection des oiseaux, Groupe mammalogique breton, GRECIA, Etablissements scolaires et centres de loisirs, menuisiers bénévoles</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achats ou fabrication de nids « artificiels » et d'équipements. • Installation de nichoirs adaptés à certaines espèces d'oiseaux sur bâti communal (Hirondelles, rouge-queue, sitelles, mésanges, rapaces nocturnes et diurnes ...) • Mise en place de nichoirs à chauve-souris • Pose « d'Hotels » à insectes • Après étude sur l'intérêt et la faisabilité, installation d'un hôtel à hirondelles sur le modèle de celui de la ville de Rennes. 	<p>Nombre de nichoirs à hirondelles posés et occupés</p> <p>Nombre de nichoirs pour autres oiseaux posés et occupés</p> <p>Nombre de nichoirs à chauve-souris posés et équipés</p> <p>Nombre d'hôtels à insectes posés et occupés</p> <hr/> <p>Calendrier</p>
<p>3.4 Encourager les habitants à accueillir la biodiversité chez eux</p>	
<p>enjeux de la démarche</p> <p>Accueillir la biodiversité chez soi, dans son jardin, au pied des murs, végétaliser davantage son habitat est un premier pas pour son retour.</p> <p>Il est donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les habitants en les impliquant localement sur la richesse des organismes vivants qui les entoure et des services que ces derniers peuvent rendre à l'Homme.</p> <p>Laisser la pelouse haute de plusieurs centimètres à certains endroits du jardin, installer des fleurs mellifères, laisser quelques tas de bois dans un coin du jardin, installer des nichoirs, sont des exemples de micro-habitats pour les insectes, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les mammifères. Leur présence améliorera la pollinisation des arbres fruitiers ou autres plantes à fruits et légumes, et pourra apporter de la nourriture autant à l'Homme qu'à la faune.</p> <p>Un nouvel écosystème se mettra en place, de nouvelles proies attireront de nouveaux prédateurs et ainsi l'équilibre naturel du milieu pourra être renforcé.</p> <p>Porteur de projet Commune</p>	<p>Priorité moyenne</p> <hr/> <p>Indicateurs</p> <p>Nombre de documents réalisés et diffusés</p> <p>Nombre de convention « pieds de mur » signées</p> <p>Nombre de visiteurs à la permanence et de</p>

<p>Partenaires sollicités GMVA (service des déchets), associations naturalistes, jardiniers/paysagistes</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser des informations (brochures, fiches techniques, site Internet, réunions de quartier,) - Aide ou conseil à la biodiversité sur des balcons ou des petits jardins - Conseils aux habitants subissant des gênes du fait de la faune sauvage (déjections, insectes piqueurs,) - Etablir une convention type riverain-commune pour plantation de pied de murs - Perméabiliser certains espaces - Développer des trocs de plantes et matériaux - Proposer des ateliers de sensibilisation sur la biodiversité (ex : les insectes auxiliaires du jardin, construire un nichoir pour oiseaux ou chauve-souris, abris pour hérissons, etc ...) - Encourager des ruchers chez les particuliers et certains équipements municipaux, installations favorisant les insectes (Hôtels pour insectes) - Utilisation privilégiée de fleurs mellifères pour les jardins - Développer (en liaison avec le service déchets de GMVA) la construction de poulaillers et d'installations de lombriculture ou de lombricomposteurs - Permanence mensuelle (ou bimensuelle) par un bénévole associatif pour recevoir les particuliers et répondre à leurs questions - Mise en place d'une grainothèque pour faciliter les échanges de graines entre les habitants - Accords avec des particuliers pour la pose de nichoirs (dont ils assureraient la surveillance et l'entretien) 	<p>demandes de conseils</p> <p>Nombre de participants aux actions d'information</p> <p>Nombre de poulaillers et lombricomposteurs créés</p> <p>Nombre de plantes échangées dans les trocs</p> <p>Nombre de plantes données</p> <p>Calendrier</p>
<p>3.5 Poursuivre et étendre la gestion différenciée des espaces publics</p>	
<p>Contexte et enjeux de la démarche</p> <p>La gestion différenciée vise à adapter les pratiques de gestion aux spécificités de chaque espace. Il s'agit d'atteindre un équilibre entre les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels. C'est aussi un moyen d'anticiper les effets des changements climatiques.</p> <p>En effet en plus d'être un vecteur de préservation de la biodiversité, elle permet de réduire les coûts de gestion en optimisant moyens humains, matériels et financiers.</p> <p>Celle-ci est déjà mise en place dans le cimetière de la commune. Il faudrait étendre cette pratique dans les espaces verts et les accompagnements de voiries (trottoirs, chemins, bords de routes, etc ...) par des alternatives au désherbage chimique et à la tonte (fauchage raisonnée, paillage, éco-pastoralisme, etc ...)</p> <p>L'exemple d'appliquer une fauche tardive permettra le développement d'une flore spontanée et d'accueillir d'avantages d'espèces diversifiées, pour un écosystème plus riche et donc plus stable (diminution d'attaques massives d'insectes ravageurs ou de développement de maladies), ou comme l'éco-pastoralisme qui est une solution économe en énergie.</p>	<p>Priorité Forte</p> <p>Indicateurs</p> <p>Surfaces soumises à la gestion différenciée</p> <p>Nombre de types de milieux concernés</p> <p>Surfaces renaturées</p> <p>Calendrier</p> <p>Identification de nouveaux espaces</p>

<p>L'identification des espaces du domaine public ou privé de la commune qui pourraient être « renaturisés » et la mise en œuvre d'un programme d'action permettrait de renforcer l'efficacité de la gestion différenciée</p> <p>Porteur de projet Commune, association Eco-Nature</p> <p>Partenaires Techniciens des espaces verts, associations naturalistes, ...</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic des espaces gérés par la commune pour adapter le type de gestion (classification des espaces) - Sensibiliser ou former les techniciens aux pratiques alternatives de la gestion différenciée - Accompagner les changements des perceptions de la nature (propre/sale) en communiquant auprès du grand public dont les établissements scolaires, centres de loisirs, associations de la commune ou communales. 	<p>à soumettre à la gestion différenciée 2022</p> <p>Identification des zones à renaturées 2023 (avec éventuellement travaux en 2024-2025)</p>
--	--

3.6 Réduire la pollution lumineuse (trame noire)

<p>Contexte et enjeux de la démarche L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires Morbihan énergies, PNR GM, OFB, Communes (Auray, St Ave, ...), Bretagne vivante, Groupe Mammologie de Bretagne, Ligue pour la protection des oiseaux, Réseau des observateurs</p> <p>Mise en œuvre des actions prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude d'une trame noire à l'échelle de la commune (cf cahier des charges recommandé par l'OFB) • Informer les habitants de la commune sur l'intérêt de réduire la pollution lumineuse • Un arrêté municipal sur les conditions de fonctionnement de l'éclairage public • Contrôle du respect des obligations légales en ce qui concerne l'éclairage nocturne des enseignes et bâtiments à usage économique • Devenir une commune labellisée « Villes et villages étoilés » par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement qui récompense les territoires engagés contre la pollution lumineuse 	<p>Priorité moyenne</p> <p>Indicateurs</p> <p>Calendrier Etude sommaire 2022- Arrêté municipal fin2022 Etude, approbation et mise en œuvre du plan 2023-2025 Labélisation pour 2024 ou 2025</p>
--	--

3.7 Mettre en œuvre le Principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

<p>Contexte et enjeux de la démarche</p>	<p>Priorité Forte</p>
---	------------------------------

<p>Le principe ERC (Eviter, réduire, Compenser) a été rendu obligatoire par la Loi de 2016 sur la Biodiversité en ce qui concerne tous les projets soumis à étude d'impact ou étude d'incidence ; Il est recommandé pour tous les autres projets.</p> <p>Il est donc proposé que progressivement la Commune soumette l'ensemble de ses plans, projets, programmes de travaux à une évaluation de son impact sur la biodiversité et que le projet soit soumis à la mise en œuvre du Principe ERC, c'est-à-dire d'essayer par tous les moyens d'éviter tout impact négatif sur la biodiversité, ou sinon de réduire son impact. En dernière extrémité, si le projet est absolument indispensable, de compenser cet impact par des mesures appropriées le plus proche possible géographiquement.</p> <p>Il s'agit d'une simple anticipation de ce qui sera obligatoire d'ici 2024</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Nombre de projets soumis à cette procédure</p> <p>Evaluation de l'efficacité des procédures et moyens utilisés</p>
<p>Par ailleurs, le gouvernement a annoncé de mettre en œuvre prochainement une règle « artificialisation 0 » pour tout programme d'une collectivité locale, ce qui revient à rendre obligatoire des mesures compensatoires pour tout projet entraînant une artificialisation supplémentaire de sols (constructions, voirie, équipement, ...).</p> <p>Sur des projets sélectionnés par la Municipalité, il sera expérimenté la mise en œuvre de ce principe afin d'en évaluer les difficultés rencontrées. Les analyses seront partagées avec les autres communes et administrations qui prépareront la future législation</p> <p>Porteur de projet</p> <p>Commune</p> <p>Partenaires sollicités</p> <p>GMVA, DREAL, OFB, DDTM, Bureaux d'étude,</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une liste (par le Conseil municipal) de projets, plans et activités de la commune qui seront soumis au principe ERC hors obligations légales. - Réaliser, pour ces projets, une étude permettant d'évaluer les conséquences sur l'environnement de tout projet de la commune avant validation. Proposer des actions pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs - Désigner chaque année 1, 2 ou 3 opérations de la commune sur lesquelles il sera expérimenté la mise en œuvre du principe « artificialisation 0 » - Bilans annuels 	<p>Calendrier</p> <p>2023-2026</p>

4 Gestion des milieux humides et aquatiques

4.1 Inventorier et promouvoir les mares, lavoirs, fontaines et réservoirs d'eau artificiels

Contexte et enjeux de la démarche

Les mares, lavoirs, fontaines et autres réservoirs d'eaux artificiels sont des étendues d'eau de faible superficie et de faible profondeur. Si la plupart sont d'origine humaine, certaines mares ont une origine naturelle. Elles sont alimentées par des eaux pluviales ou phréatiques, exercent un rôle tampon sur le ruissèlement et sont sensibles aux variations météorologiques. Elles peuvent n'être que temporaires.

L'Histoire des mares est liée à celle de l'Homme. La plupart d'entre-elles ont en effet été creusées et entretenues afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages. Les traces les plus anciennes de mares datent du néolithique. Elles répondaient en premier lieu à un **besoin en eau** pour un usage domestique (cuisine, toilette, lessive), un usage lié aux activités artisanales (vannerie, tannage, brassage du cidre, forge...), un usage de loisirs (baignade, pêche) et un usage agricole (irrigation, abreuvoir du bétail, laver les chevaux, vivier à poissons, rouissage du lin ou du chanvre).

D'autres mares ont été **créées indirectement par des activités humaines** telles que les mares formées par l'extraction de matériaux (tourbe, marbre, silex, argile, ...) ou par des trous de bombes.

On estime qu'il ne **reste actuellement que 10% des mares qui existaient sur le territoire national au début du XX^{ème} siècle** et que cette raréfaction continue.

Les mares et autres réservoirs d'eau jouent un rôle important pour la préservation de la biodiversité. Elles présentent une **forte variabilité biologique et hydrologique** interannuelle.

Elles sont un refuge pour de nombreuses espèces végétales et, pour la faune, elles constituent des réserves d'eau, ce sont des lieux de repos, d'hivernage et un excellent « garde-manger ».

L'entretien et la gestion des lavoirs et fontaines ne tiennent pas en compte le mode de vie des espèces protégées (tritons et grenouilles). Il faut privilégier des périodes d'interventions et des modalités d'entretien moins impactantes.

Une fiche pratique "Entretien raisonné des lavoirs" a été rédigée par la commune de Porspoder pour les agents communaux et à toute personne souhaitant s'investir dans la protection de la biodiversité du lavoir de son quartier. Des sessions pratiques de terrain sont aussi régulièrement organisées.

La réalisation d'un inventaire de ces différents milieux aquatiques permettra de faire un état des lieux, notamment sur la faune et la flore présente, permettant ensuite de prendre des mesures de gestions, de préservations, et de suivis, etc...

Outre leur valeur patrimoniale, elles sont un lieu privilégié pour la découverte de la biodiversité des zones humides et la sensibilisation à l'écologie.

Porteur de projet

Commune, PNR GM

Partenaires

Priorité

Moyenne

Indicateurs

Nombre de lavoirs, fontaines et réservoirs d'eau

Nombre de ces éléments dotés d'un panneau d'information

Nombre de ces éléments ayant fait l'objet d'un inventaire

Nombre de ces éléments dotés d'un plan de gestion

Calendrier

(coordination avec le programme du PNR GM sur le sujet)

Inventaire : 2022 ou 2023

<p>GBO, APPMA, Fédération de pêche, Eaux et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Réseau des observateurs, Patrimoine Elven Lanvaux, propriétaires privés, ...</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire sur une base participative en s'appuyant sur le système de collecte des informations du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - Analyser et proposer un programme d'actions par un groupe de travail de volontaires - Sensibiliser la population au rôle des mares, fontaines, lavoirs et des interventions éventuelles et rédiger une fiche d'assistance sur le modèle de celle de Porspoder adaptée à Elven. - Pose de panneau d'information à proximité de chaque lavoir, mares et fontaines (intérêt écologique, précautions à prendre et si approprié, un bref historique) 	
<p>4.2 Poursuivre le suivi piscicole et réaliser un diagnostic écologique de la vallée de l'Arz et de ses affluents</p>	
<p>Contexte et enjeux de la démarche</p> <p>L'écosystème de la rivière est fragile : les activités humaines qui se développent à proximité du cours d'eau, ou même plus loin, ont souvent un effet néfaste sur son fonctionnement</p> <p>Dès lors, nos cours d'eau perdent beaucoup de leurs caractéristiques naturelles et de leur diversité biologique qui s'en trouve dégradée et banalisée. Il existe près de 110 km de réseau hydraulique sur la commune.</p> <p>La rivière de l'Arz prend sa source au lieu-dit Talhouet à Plaudren, a 23 affluents référencés. Elle est elle-même un affluent de l'Oust, et donc un sous-affluent de la Vilaine. C'est une rivière au régime soutenu mais fort irrégulier.</p> <p>Cette rivière est classée de bonne qualité dans le cadre de la directive Cadre européenne sur la qualité des eaux douces. Elle est fréquentée par de nombreux pêcheurs.</p> <p>Au vu de son importance, il est nécessaire d'effectuer un suivi de la qualité biologique de l'Arz et de ses affluents par la poursuite du suivi piscicole et le déploiement de bio-indicateurs basés sur les communautés d'invertébrés (larves d'insectes crustacés...). Ces suivis permettront de surveiller la qualité de la rivière, d'identifier les actions prioritaires à envisager pour préserver / rétablir la bonne qualité des cours d'eau de la commune et constitueront un outil d'aide à la décision pour les politiques publiques de gestion des rivières et autres milieux aquatiques.</p> <p>Porteurs de projet</p> <p>GBO, GMVA, Fédération de pêche, Commune</p> <p>Partenaires sollicités</p> <p>APPMA, Bretagne grands migrateurs, AgroCampus Ouest bureau d'études HYFE (Jérémy Jabiol), Eaux et Rivières de Bretagne</p> <p>Mise en œuvre</p>	<p>Priorité</p> <p>Forte</p> <p>Indicateurs</p> <p>Calendrier</p> <p>2022-2025</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'étude de suivi piscicole par GBO et la fédération de pêche - Mettre en place un suivi des indicateurs « invertébrés » (IBGN, I2M2, outil de diagnostic) sur le Kerbiler et autres affluents de l'Arz à Elven - Communiquer les résultats de l'étude en vue de sensibiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, industries agroalimentaires et riverains) de l'impact de leurs activités sur la qualité de l'eau ainsi que de la faune et de la flore vivant dans ce type de milieu. - Créer un outil pédagogique permettant aux enseignants d'utiliser la rivière comme support d'enseignement. - Réaliser une exposition sur les risques d'atteintes à la qualité de l'eau et aux populations piscicoles et à la biodiversité de la faune aquatique 	
---	--

4.3 Entretien des cours d'eau

<p>Contexte et enjeux de la démarche La rivière est un milieu de vie dynamique et varié. Elle se déplace de part et d'autre de ses rives grâce à la force du courant, ses berges évoluent sans cesse. Le cours d'eau est la représentation type de la trame bleue, utilisée aussi bien par la faune piscicole ou les micro-invertébrés aquatiques que par de nombreux batraciens, oiseaux et mammifères liés aux milieux aquatiques, et même comme repère par les oiseaux migrateurs. La végétation des berges et particulièrement les ripisylves, jouent la fonction de trame verte d'accompagnement indispensable et contribuent à limiter l'érosion. Ainsi, on veillera à la présence de radiers (zones de courant rapide à faible lame d'eau), de mouilles, de bourrelets, d'abris à celle de différents types de berges et de substrats...</p> <p>Porteurs de projet GBO , GMVA, Fédération de pêche, Commune</p> <p>Partenaires sollicités Agence de l'eau Loire Bretagne, APPMA, Eaux et Rivières de Bretagne, OFB</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les cours d'eau de la commune (cf document bureau d'études pré-aménagement foncier, à consolider avec GBO) - Préparer et adopter un programme de préservation et de renforcement de la ripisylve (strate diversifiée, entretien des arbres et arbustes) - Restaurer les secteurs dégradés afin de reconnecter des linéaires de berges (talutage, plantation d'essences diversifiées et adaptés au milieu : aulnes, frênes, saules, etc...,), essentiellement avec des chantiers de bénévoles volontaires - Suppression des obstacles à la circulation de l'eau, en particulier création d'une passe à poissons au Moulin d'Elven. 	<p>Priorité Forte</p>
	<p>Indicateurs Nombre d'heures de chantier Linéaire entretenu</p>
	<p>Calendrier</p>

5. Gestion des milieux agricoles et forestiers

5.1 Etablir et initier la mise en œuvre d'un plan de conservation de la biodiversité dans les Bois du Helfaut et du Hayo

Contexte et enjeux de la démarche

Le Bois du Helfaut et le Bois du Hayo, d'une superficie de 119 ha, est un patrimoine naturel à fort enjeu de conservation :

- **4 habitats à enjeu de conservation** : landes humides et landes fraîches, prairies à Molinie, saulaie-boulaie tourbeuse qui sont d'intérêt européen
- **3 plantes à enjeu de conservation** : Rossolis à feuilles intermédiaires (espèce protégée), Grassette du Portugal et Piment royal (espèces sur le livre rouge de Bretagne)
- **Plusieurs espèces animales à enjeu de conservation** : Bouvreuil pivoine (hivernage, reproduction), Bécasse des bois (migration), Grenouille rousse, Lézard vivipare, libellules et papillons.

Les **habitats de landes humides et tourbeuses du site sont en mauvais état de conservation** en raison de l'embroussaillage et des plantations de conifères. L'amélioration de l'état de ces habitats profiterait aux espèces à enjeu de conservation déjà présentes et permettrait le retour d'autres espèces typiques de ces milieux

Cela nécessite la mise en place d'un **programme de restauration** dans un premier temps puis d'une **gestion adaptée** par la suite.

D'autre part les **bordures de pistes forestières** constituent des corridors écologiques et des **habitats pour certains invertébrés** des landes comme l'Azuré des landes (papillon). Un **entretien adapté** permettrait de renforcer et restaurer ce rôle écologique.

GMVA a fait réaliser une étude sur la zone concernée par le naturaliste Cyril Blond sur 4 secteurs de landes et fourrés humides et des Etudiants de l'Université de Bretagne Sud (pôle de Vannes) ont effectué leur mémoire de Licence sur le bois du Helfaut

Porteur de projet

GMVA

Partenaires

Commune, ONF, Université Bretagne Sud (pôle de Vannes), Bretagne vivante

Mise en œuvre

- Mise en œuvre des recommandations de l'étude GMVA avec les coupes de bois programmées (en particulier la substitution des résineux par des feuillus, étrépage et suppression des touradons de molinie dans certains secteurs).
- Lancer une étude complémentaire sur les autres secteurs. Elle servira de base à définir un plan global de restauration de certains milieux et de mesures de gestion sur l'ensemble du bois ;
- Révision du plan de gestion actuel en y incluant un aspect de conservation de la biodiversité et en renforçant tout particulièrement
 - La saulaie et boulaie tourbeuse
 - Les landes humides et tourbeuses

Priorité

Forte

Indicateurs

Calendrier

Etude complémentaire 2022

Révision du Plan de gestion fin 2022-début 2023

Mise en œuvre des actions à réaliser : 2022-2026

<ul style="list-style-type: none"> • Les landes fraîches et moyennement humides • Les fourrés à piment royal <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des mesures prises pour l'entretien des pistes, notamment la limitation de la tonte à une seule bande sur le centre des chemins. - Renforcement de l'information du public sur les jours de chasse dans les bois du Hayo et du Helfaut 	
--	--

5.2 Identifier, conserver et gérer les landes de la commune

<p>Contexte et enjeux de la démarche</p> <p>Les landes, qu'elles soient humides, tourbeuses ou boisées sont des milieux essentiels pour le développement de la biodiversité et contribuent au maintien d'espèces de plantes et d'animaux. Ce sont des habitats qui évoluent rapidement vers des boisements ou sont envahies par la fougère aigle en l'absence d'intervention humaine. Il est crucial de pérenniser ces types d'habitats sur la commune.</p> <p>Porteur de projet Commune, PNRGM</p> <p>Partenaires Chambre d'agriculture, Conseil départemental, OFB, DREAL, Bretagne vivante, Ligue pour la protection des oiseaux</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les landes humides et boisées de la commune ainsi que leurs propriétaires. - Préparer dossiers pour permettre l'acquisition par le Département dans le cadre de sa politique d'espaces naturels sensibles (financement par la TDENS) lorsqu'il s'avère que ces landes ont un rôle majeur pour la biodiversité - Déterminer, pour chaque type de lande, les mesures de gestion et d'entretien à mettre en place et assurer la diffusion de ces mesures aux propriétaires et exploitants (avec, si nécessaire, une formation) - Expérimenter des protocoles d'entretien entre la commune et les propriétaires ou exploitants et tester l'utilisation des ORE (Obligations Réelles Environnementales) - Mettre en place des actions de restauration et de gestion lorsque cela apparait nécessaire. 	<p>Priorité Moyenne</p>
	<p>Indicateurs Superficie de landes présentes selon les différents types</p>
	<p>Calendrier</p>

5.3 Inventorier, développer et entretenir les vergers

<p>Contexte et enjeux de la démarche</p> <p>Le développement et l'entretien des arbres fruitiers existants sur la commune permettront d'identifier les variétés disponibles et ensuite de les développer sur des portes greffes ou arbres existants</p> <p>Porteur de projet Commune, PNRGM</p> <p>Partenaires</p>	<p>Priorité Moyenne</p>
	<p>Indicateurs Superficie des vergers Nombre de variétés présentes sur la commune</p>

<p>Association mémoire fruitière du Pays de Vilaine, GBO, Chambre d'agriculture, exploitants agricoles</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les vergers de la commune et les variétés qu'ils abritent - Informer les propriétaires sur l'importance et la conduite des vergers (choix des variétés, plantations, taille et greffage des arbres) et organiser des sessions de formation sur ces différents sujets - Restaurer les vergers identifiés qui sont dégradés. - Promouvoir l'utilisation de variétés anciennes ou traditionnelles et de faciliter l'accès des propriétaires à ces variétés (bourse aux greffons) - Installer des arbres fruitiers en bord de route - Formation des propriétaires de vergers - Entretien et faire découvrir le verger conservatoire de la commune 	<p>pour les différentes espèces de fruits)</p> <p>Nombre de fruitiers plantés</p>
	<p>Calendrier</p> <p>2022- 2026</p>

5.4 Préserver et valoriser les prairies anciennes et/ou naturelles

<p>Contexte et enjeux de la démarche</p> <p>Les milieux ouverts peuvent être d'une grande richesse naturelle, les prairies anciennes et/ou naturelles peuvent atteindre une diversité végétale proche de 50 espèces/m2, dont de nombreuses espèces à enjeux, les orchidées notamment. Cette diversité végétale accueille ensuite nombre d'insectes spécialisés et d'arthropodes, des oiseaux et quelques autres groupes qui trouveront des ressources alimentaires (graines, insectes) et des plantes riches en nectar ainsi qu'un habitat favorable à leur développement.</p> <p>Les prairies anciennes sont en nette diminution depuis plusieurs années avec la disparition des systèmes agro-pastoraux et l'intensification de l'élevage.</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités Chambre d'agriculture, GMVA, GBO</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et inventorier les prairies anciennes sur la commune. - Diffusion d'informations sur l'importance de ces milieux - Compléments de formation et assistance aux agriculteurs s'ils le souhaitent - Varier les périodes de coupe, en prenant en compte les stades de végétations et la faune <ul style="list-style-type: none"> - Floraison : Avril à juin - Fructification : Mai à aout - Période de développement des insectes des prairies : Avril à Aout - Période de nidification au sol : mars à juillet - Encourager l'éco pastoralisme 	<p>Priorité</p> <p>Moyenne</p> <p>Indicateurs</p> <p>Nombre d'hectares de prairies concernées</p> <p>Calendrier</p>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> - Agir pour qu'un agriculteur elvinois soit lauréat du concours « Prairies naturelles » du Concours général agricole - Réaliser une évaluation de la situation à mi-parcours 	
---	--

5.5 Maintenir et restaurer les haies et le bocage

<p>Contexte et enjeux de la démarche</p> <p>Les Haies et le bocage (ensemble continu de haies) abritent une diversité biologique très important et sont un milieu essentiel pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux dont la survie est étroitement liée au maintien de ces milieux</p> <p>Mais outre ce rôle important pour la biodiversité, les haies et le bocage jouent également un rôle crucial pour la pratique de l'agriculture (élevage, culture, maraichage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production (par la limitation de l'évapotranspiration des plantes cultivées, diminution des verses de récoltes, abri du vent et du soleil pour le bétail, productivité des prairies liée à l'augmentation de biomasse des vers de terre, mise à l'herbe plus précoce, ...) • Economie d'énergie (abri pour les serres et les bâtiments) • Limitation de l'érosion, recharge des nappes phréatiques et diminution des inondations par ralentissement de la vitesse d'écoulement et meilleure alimentation des nappes phréatiques • Clôtures • Abris pour les rapaces (limitation de campagnols et autres micromammifères), insectes pollinisateurs (bourdons) et le gibier • Production de Bois (bois d'œuvre, de chauffage, outils, piquets, ...) • Production de fruits (noisettes, châtaignes, noix, pommes, poires et prunes...) <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires GBO, Chambre d'agriculture, GMVA, Breizh Bocage, PNRGM, Axis conseil (aménagement foncier), agriculteurs, Fondation Yves Rocher,</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sensibilisation des agriculteurs aux rôles et fonctions des haies et du bocage (brise-vent, ombrages, zone tampon d'écoulement d'eau), - Mise en valeur de bonnes pratiques réalisées sur la Commune ou les communes voisines, notamment par l'organisation de visites de sites. 	<p>Indicateurs Forte</p> <p>Indicateurs Longueur de haies abattues Longueur de haies plantées Nombre d'interventions effectuées (animations, plantations, entretien)</p> <p>Calendrier Sur 5 ans</p>
--	--

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Faire appliquer efficacement l'interdiction d'arasement des haies pendant la durée de l'opération d'aménagement foncier- Etablir, en liaison avec le plan d'aménagement foncier, un programme de replantation de haies.- Encourager les propriétaires fonciers (en priorité les agriculteurs) à replanter et restaurer les haies et le bocage.- Formation et assistance pour la plantation et l'entretien des haies- Préparer un programme de soutien à la conservation, l'entretien et la restauration des haies et du bocage (y compris la mutualisation de matériel agricole) et rechercher des financements- Valoriser les cueillettes des arbustes de haies (noisettes, châtaignes, baies, ...) | |
|---|--|

6. Actions spécifiques

6.1 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Contexte et enjeux de la démarche

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est devenue un problème très important et fait l'objet d'un début de réglementation communautaire et nationale.

Par ailleurs l'Etat a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur 2 types d'action : Prévention (information et contrôles) et intervention (éradication et/ou limitation) et qui nécessite des actions locales ou départementales

Les espèces de la commune concernées sont nombreuses : Il faut particulièrement noter l'Euphorbe de l'Himalaya, la Renouée du Japon, l'Euphorbe du Gabier, le frelon asiatique, le laurier palme, la coccinelle asiatique et dans une moindre mesure le raisin d'Amérique

En ce qui concerne le frelon asiatique, l'espèce progresse de manière exponentielle comme sur le reste du territoire breton. L'insecte est considéré comme une menace pour l'abeille domestique, en plus du danger potentiel qu'il représente pour l'homme.

Il existe un référent pour la Commune qui vient de décider d'assurer le financement des opérations chez les particuliers (en remplacement de GMVA). La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan assure une coordination départementale des actions.

Porteur de projet

Commune

Partenaires

DDTM, FDGDON Morbihan, Syndicat des apiculteurs du Morbihan, GDSA 56, Apiculteurs

Mise en œuvre

- Mise en place de chantiers participatifs réguliers particulièrement sur l'Euphorbe de l'Himalaya, mise en place d'un système de surveillance et d'intervention si nécessaire.
- Poursuite du financement par la Commune et opérations d'information du public en ce qui concerne le piégeage du frelon asiatique

Priorité

Forte

Indicateurs

Nombre d'interventions sur les nids de frelons asiatiques
Nombre d'espèces détectées
Surface où des interventions ont été menées

Calendrier

6.2 Expérimenter sur la problématique choucas et cheminées

Contexte et enjeux de la démarche

Priorité

Moyenne

Indicateurs

<p>Dans le cadre de la problématique des dégâts de choucas sur les cultures, la Préfecture s’est engagée à réaliser une expérimentation sur l’obturation des cheminées qui servent de lieu de nidification. Cette expérimentation porterait sur 3 couples de communes</p> <p>Il est envisagé que l’une des communes retenues soit Elven</p> <p>Porteur de projet Préfecture du Morbihan (DDTM)</p> <p>Partenaires sollicités Université de Rennes, OFB, Couvreurs, réseau des observateurs, Bretagne vivante, Ligue pour la Protection des oiseaux</p> <p>Mise en œuvre Un protocole d’expérimentation est en cours de finalisation ; Lorsqu’il sera approuvé, la commune apportera son aide pour le choix des sites d’interventions</p>	<p>Calendrier 2022/2023</p>
<p>6.3 Assurer une veille sur les espèces à enjeux et intervenir en cas de nécessité</p>	
<p>Contexte et enjeux de la démarche L’inventaire et le suivi des populations d’animaux et de plantes permettent de détecter des problèmes particuliers (raréfaction, régression, conflit avec les activités humaines, ..).</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités Réseau des observateurs, Bretagne vivante, Ligue pour la protection des oiseaux, GMB, GRECIA, Universités de Rennes et Vannes, Eaux et rivières de Bretagne, APPMA</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation d’une liste des espèces concernées. Dans chaque cas il s’agit de déterminer les causes des variations de populations et d’établir un plan d’action - Plan d’action pour les deux premières espèces concernées : l’escargot de Quimper (qui vient d’être redécouvert sur la commune) et la loutre. - Etablir une priorisation de préparation de des espèces à prendre en compte : les orchidées, les batraciens, l’écureuil roux, l’engoulevent, les chauves-souris, les rapaces nocturnes, 	<p>Priorité Forte</p> <p>Indicateurs</p> <p>Calendrier</p>
<p>6.4 Préserver les continuités écologiques et les habitats à enjeux de biodiversité dans les documents d’urbanisme et d’aménagement</p>	
<p>Contexte et enjeux de la démarche Les trames naturelles sont des outils pour la préservation de la biodiversité.</p>	<p>Priorité Moyenne</p>

<p>Une trame naturelle correspond à l'assemblage des composantes nécessaires à la fonctionnalité d'un réseau écologique assurant toutes les phases de la vie des espèces qui en dépendent. On y trouve les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les réservoirs secondaires.</p> <p>Il s'agit d'intégrer les trames naturelles dans tous les documents de planification (SCOT, PLU, PDU, ...)</p> <p>Porteur de projet Commune</p> <p>Partenaires sollicités GMVA, PNR GM</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le SCOT de GMVA - Prendre en compte le maintien, voir l'extension, des trames naturelles dans tous les documents de planification, notamment si il survient une révision du PLU 	<p>Indicateurs Longueurs de trame verte incluse dans des documents de planification et d'urbanisme</p> <p>Calendrier</p>
--	--

6.5 Suivre la biodiversité dans les carrières

<p>Contexte et enjeux de la démarche</p> <p>Les carrières sont souvent utilisées par des espèces rares ou menacées pour la nidification, essentiellement des oiseaux (Rapaces, Grand corbeau, hirondelles) mais aussi des plantes, des reptiles et batraciens ou des insectes. Une surveillance est donc nécessaire pour détecter d'éventuels problèmes et prendre des mesures appropriées. Les extensions ne doivent pas avoir de bilan négatif pour la biodiversité. Un protocole a été signé entre l'Union nationale des Producteurs de Granulat-Bretagne et Bretagne vivante. D'éventuelles actions se feraient dans ce cadre.</p> <p>Porteur de projet Commune, Exploitants de carrières</p> <p>Partenaires sollicités UNPG-Bretagne (Union nationale des producteurs de Granulats-Bretagne), Bretagne vivante</p> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et suivre l'évolution des espèces présentes dans les carrières et interventions en accord avec les exploitants - Accompagner les carriers qui le souhaitent dans des actions favorisant la biodiversité (y compris après la fin de l'exploitation) 	<p>Priorité Faible</p> <p>Indicateurs Nombre de carrières concernées Nombre d'espèces recensées Nombre d'interventions à la demande des carriers</p> <p>Calendrier</p>
---	--